

OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES METIERS ET DES
QUALIFICATIONS
DES ACTIVITES DU DECHET

CAHIER DES CHARGES :

**Rapport de branche - Bilan annuel de l'emploi et de la formation
dans la branche des Activités du déchet (CCN 2149)**

A. Méthodologie et travaux projetés

Dans le cadre de ses obligations légales découlant des articles L 2241-1 et suivants du Code du travail, la branche des Activités du déchet (CCN 2149 – 52 000 salariés) entend poursuivre la mise en œuvre d'un rapport de branche, document écrit, dont l'objectif est double :

- Faire le point sur l'évolution économique et sociale de la branche, participe aux missions d'amélioration de la connaissance du secteur, d'analyse et d'anticipation en matière d'emploi, d'orientation de l'offre de formation et de communication auprès des partenaires,
- Fournir des informations essentielles à la conduite de la politique sociale/formation de la branche. (identifier les enjeux de négociation, faire un suivi des objectifs définis dans les accords signés et déterminer les priorités à retenir).

L'Observatoire de la branche des Activités du déchet souhaite donc mandater un prestataire extérieur pour réaliser l'enquête 2020 sur les données 2019 auprès d'entreprises de la branche dans le but de rédiger ce rapport.

Dans le strict respect du secret professionnel et de la législation en vigueur, le prestataire extérieur qui sera désigné aura pour mission de :

1ère partie :

- **Organiser l'envoi d'une communication aux entreprises de la branche (mail/courrier), les relances, et la mise en place d'un questionnaire dématérialisé permettant la collecte des données 2019 :**
 - o **accessible en ligne (avec possibilité de sauvegarder les données déjà saisies et de reprendre plus tard)**
 - o **ou par téléchargement d'un fichier de questionnaire à renvoyer complété sur une adresse mail du prestataire dédiée à cet effet,**
 - o **avec une adresse de contact pour pouvoir assurer une assistance aux entreprises.**
- **Collecter et effectuer le dépouillement des données issues des réponses aux questionnaires complétés par les entreprises de la branche, via une Base de données unique consolidant les réponses des entreprises de la Branche au questionnaire**
- **Traiter, consolider via notamment de la datavisualisation, analyser, interpréter et comparer avec d'éventuelles données antérieures, les données disponibles fournies par :**
 - o **les organisations patronales représentatives (données économiques, ...)**
 - o **organismes partenaires (OPCO OPCALIA/AKTO, KLESIA/IPRIAC/CARCEPT, données publiques DARES, CNAMTS, ...)**
 - o **et les retours de questionnaires sous forme de statistiques globales.**

2ème partie

- **rédiger**
 - o **un rapport de branche complet (chiffres, graphiques, tableaux et note de lecture descriptive)**

- **ainsi qu'un document synthétique d'une vingtaine de pages recto_verso reprenant les données clés (rédigé avec l'aide du secrétariat de la branche et du service communication de la FNADE).**
- **effectuer une restitution écrite (rapport de branche complet + données clés du document synthétique) et orale auprès de l'Observatoire de la branche et modifier les documents en fonction des éventuelles demandes des partenaires sociaux de la branche,**
- **(OPTION) Maquetter* (dans l'esprit de la charte graphique définie avec l'aide du service communication) le document synthétique qui sera diffusé :**
 - **sous format électronique HD,**
 - **ainsi qu'une Impression Green en recto verso du rapport de branche nombres de pages à définir, en 300 exemplaires.**
 - **Achat d'arts : achat et intégration d'images dans les bases de données existantes pour illustrer le rapport, en relation avec la Profession.**

*Compte tenu des compétences spécifiques, les candidats souhaitant sous-traiter cette partie sont tenus d'explicitier le périmètre et les modalités contractuelles de cette sous-traitance.

B. Mise en œuvre et suivi des travaux

Les travaux sont conduits sous la responsabilité de l'Observatoire de la branche et du secrétariat de la branche des Activités du déchet.

Il s'agit d'une enquête exhaustive dans la mesure où elle sera réalisée auprès de l'ensemble des entreprises de la branche. La liste des entreprises concernées sera à déterminer en fonction des données issues des fédérations représentatives de la branche, OPCO, KLESIA dans le respect de la législation en vigueur sur les données.

L'envoi du questionnaire se fera par le biais :

- Des moyens de communications dématérialisés des fédérations représentatives de la branche des Activités du déchet CCN 2149 (newsletter, liste de diffusion, et site internet) pour les entreprises adhérentes,
- Par d'autres canaux à définir avec le prestataire choisi pour les autres entreprises de la branche (courrier, courriel, ...)

Cet envoi sera accompagné d'un courrier précisant les objectifs et l'intérêt du rapport de branche pour la profession.

Une date limite de retour pour les questionnaires sera à déterminer avec le prestataire choisi.

Débutera alors une période de relance qui sera effectuée par le prestataire choisi afin d'optimiser le taux de réponse. Les fédérations patronales représentatives de la branche appuieront la démarche auprès des entreprises adhérentes.

Le cabinet choisi devra s'attacher à fournir une **vision simple, claire de chaque indicateur**, lors de la phase de traitement et d'analyse approfondis des indicateurs, en effectuant, dans la mesure du possible et en fonction de la cohérence, un comparatif avec :

- des données collectées jusqu'alors (dans le cadre des précédents rapports de branche)
- des données nationales pour apporter un éclairage globale

permettant de situer la branche à la fois dans le temps mais aussi dans un contexte plus large.

Les rapports quantitatifs publiés par les observatoires ne sont généralement pas assez accessibles dans leur forme, ce qui impacte l'appropriation du propos, sa diffusion et in fine la valorisation du travail.

Au moment de la rédaction des documents, le cabinet s'attachera à formaliser le rapport de branche de façon plus éditorialisée : une structuration claire, un travail de la mise en forme graphique du document, et le traitement des données chiffrées en datavisualisations. Cette approche fera de ce rapport non seulement un objet fonctionnel mais également un outil de visibilité qui modernisera considérablement la communication.

Après élaboration du rapport, celui-ci fera l'objet, par le prestataire choisi, d'une restitution paritaire par oral et par écrit auprès de la CPNEFP / l'Observatoire de la branche. Une publication des supports sera effectuée.

Dans le cadre de sa mission, **en tant que de besoin**, des points d'étape seront effectués avec le prestataire avant la remise définitive des travaux (Points téléphoniques de lancement des travaux, points intermédiaires d'avancement avec le secrétariat de la branche et/ou l'OPCO AKTO).

C. Publication – Diffusion – Propriété intellectuelle

Les livrables attendus :

- 1 fichier excel exploitable issu de la Base de données unique consolidant les données externes et les réponses des entreprises de la Branche au questionnaire, contenant l'intégralité des chiffres, graphiques et des tableaux issus des croisements prévus.
- un rapport de branche complet - Word
- ainsi qu'un document synthétique reprenant les données clés – Word, PPT, ...
- un document de restitution paritaire – Word, PPT, ...

Une fois les résultats présentés et validés paritairement, les supports de publication du rapport de branche à éditer seront accessibles sur le site des fédérations représentatives de la branche, ainsi que sur le site de l'OPCO AKTO.

La version Print est destinée aux partenaires sociaux de la branche, aux entreprises ayant activement participé au questionnaire d'élaboration du rapport ainsi qu'aux partenaires institutionnels de la branche des Activités du déchet (Ministère, ...).

La propriété intellectuelle de l'ensemble des réalisations liés à cette prestation (base de données statistiques, les résultats du traitement des données, analyses et maquettes, le rapport, ...) appartiendra à la branche des Activités du déchet et à l'OPCO AKTO.

D. Calendrier prévisionnel

Ces travaux seront réalisés sur la base du calendrier suivant (*susceptible d'évolution en fonction du contexte*) :

- **Réception des propositions de votre organisme : 21 mai 2020**
- Sélection paritaire du prestataire, en CPNEFP de la branche : 27 mai 2020
- Rendu des documents finalisés : 15 septembre 2020
- Restitution paritaire des travaux : 13 octobre 2020.
- et bouclage du maquettage / print : fin 2020/début 2021

E. Budget

Le prestataire proposera un budget détaillé, selon les éléments décrits ci-dessus.

ATTENTE VIS-A-VIS DU PRESTATAIRE

Dans sa proposition, le consultant fera apparaître :

- la méthodologie d'intervention qu'il propose de mettre en œuvre dans le cadre de cette mission,
- un devis détaillé du coût des interventions,
- un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- son expérience et celle de son équipe ainsi que cinq références principales d'études similaires menées auprès d'une branche professionnelle ou d'entreprises de structure complexe (client, nom et téléphone du contact, nature et date de la réalisation),
- le ou les noms et curriculum vitae du ou des consultants appelés à intervenir dans cette mission.

De plus, il est demandé de préciser, sur une fiche annexée à la réponse, les éléments suivants :

- concernant l'entreprise :
 - sa dénomination, n° SIREN, nom du dirigeant,
 - adresse, téléphone, télécopie,
 - nom de la personne à contacter, n° de ligne directe, email,

concernant l'activité de l'entreprise :

- la date de création de l'entreprise,
- le nombre de salariés permanents,
- le nombre de vacataires ou réseau de consultants,
- les principales compétences de l'entreprise,
- la capacité de l'entreprise à prendre en charge à l'interne les activités nécessaires à la mise en œuvre de la phase sur laquelle elle se propose d'intervenir,
- (à défaut, préciser si l'entreprise envisage de faire appel à des compétences externes, pour quelles interventions et auprès de quels prestataires).

La proposition d'intervention et la fiche annexée devront être remis par courrier électronique au plus tard le **21 mai 2020 à 12h** à l'adresse suivante : l.longevialle@fnade.com et anselme.lope@akto.fr

Un échange préalable pour répondre aux éventuelles questions pourra avoir lieu.

Les consultants seront choisis sur dossier par la CPNEFP le **27 mai 2020**.

Pour toute information complémentaire relative à ces travaux et au cahier des charges, vous pouvez contacter:

Laurence LONGEVIALLE

SNAD

01 53 04 31 90

l.longevialle@fnade.com

Anselme LOPY

OPCO AKTO

01 76 53 56 17

anselme.lope@akto.fr

ANNEXE : Contenu envisagé (sous réserve de modification/validation paritaire)

L'Observatoire de la branche des Activités du déchet souhaiterait, obtenir les informations suivantes :

- Caractéristiques de l'entreprise appliquant la CCNAD
- Structure des effectifs salariés – H/F (
 - o CDI,
 - o CDD,
 - o alternance,
 - o intérim,
 - o selon l'âge,
 - o selon la filière d'activité (CSR, DASRI, déchets du BTP,...)
- Durée du travail H/F
 - o temps partiel dont temps partiel choisi,
 - o durée, heures supplémentaires,
 - o utilisation CET
- Mouvements du personnel H/F
 - o embauche : nature du contrat,
 - o motifs départs
 - o Bonus/Malus : actions / outils mis en place par les entreprises de la branche pour réduire le taux de séparation
 - o Prévisions : prise en charge des salariés pour évolution dans l'entreprise au regard de l'évolution des métiers
- Egalité professionnelle (en plus des indicateurs genrés sur les autres thématiques)
 - o recensement de bonnes pratiques des entreprises de la branche : *actions de sensibilisation à l'égalité professionnelle, lutte contre les discriminations, agissements sexistes, harcèlement moral et sexuelles, violences, participation à des salons, échanges écoles, ...*
- Prévoyance / Aménagement des fins de carrière H/F (
 - o Cf. Données IPRIAC
 - o âge de départ volontaire à la retraite,
 - o utilisation des dispositifs légaux de départ anticipé carrières longues / incapacité permanente,
 - o bonnes pratiques des entreprises déjà en place pour aménager les fins de carrière – *tutorat, temps partiel, reconversion, retraite progressive, CET,*
 - o couvertures prévoyance en plus du décès et invalidité couvert par la branche par taille entreprise – âge décès H/F
- Prévention des risques professionnels / santé-sécurité H/F :
 - o Cf. Données CNAMTS
 - o actions de formation en faveur de la prévention des risques et de l'amélioration des conditions de travail – budget consacré, nombre de salariés H/F formés, types de formation,
 - o exposition risques professionnels,
 - o reconversion
 - o absentéisme
 - o inaptitude
- Epargne salariale

- Formation H/F :
 - o Cf. bilan annuel AKTO
 - o montant consacré à la formation au-delà du légal en % masse salariale géré hors AKTO ? Nombre de salariés formés dans ce cadre ? (dont actions sur santé sécurité)